

ABONNEMENT.

Saumur
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 DÉCEMBRE 1884.

DÉCLARATION DE LA DROITE

A PROPOS DU BUDGET

Samedi, au moment où la Chambre était appelée à émettre son vote sur le budget de 1885, M. de Mackau a lu à la tribune, au nom de la droite tout entière, la déclaration suivante :

Messieurs, malgré les protestations de la minorité, vous avez persévéré, cette année encore, dans les procédés financiers d'autant plus déplorables que, ne vous laissant guider par aucune règle, vous n'avez fait qu'obéir chaque jour aux besoins du moment, et subordonner à vos intérêts politiques le sort même des finances du pays. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Cette voie est celle qui conduit à tous les désastres financiers.

Il y a huit ans, vous avez trouvé les finances de la France prospères ; les budgets se soldaient par des excédents de recettes ; les charges résultant de la guerre étaient liquidées, l'amortissement de nos emprunts fonctionnait régulièrement.

Depuis que la majorité républicaine gouverne le pays, les déficits et les emprunts se sont accumulés (Bruit et protestations à gauche)... ils grèvent nos finances de plus de 4 milliards. Avant peu, sans parler des 234 millions que vous empruntez encore cette année, les pouvoirs publics seront condamnés à faire un vaste et nouvel emprunt devenu nécessaire pour permettre à la France de tenir les engagements que vous avez témérairement contractés.

Les déficits introduits dans vos budgets conduiront à de nouveaux impôts dès à présent prévus par le président du conseil... (Bruit et interruptions à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

... et ajournés uniquement à cause des élections prochaines.

Systématiquement exclus de vos com-

missions du budget, nous avons le droit de dire que vous avez fait du budget une œuvre politique et financière qui appartient tout entière au Gouvernement et à sa majorité. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si vous avez cru habile d'éloigner ainsi de vos délibérations du budget des collègues qui sont, autant que vous, les représentants du suffrage universel, nous ne nous sommes pas crus déchargés par là de nos devoirs envers le pays.

Nous avons fait les derniers efforts pour obtenir qu'il fût remédié à une situation que nous considérons comme pleine de périls et de menaces pour l'avenir ; nous avons demandé qu'il fût donné à l'emploi des deniers publics des garanties plus complètes.

Nous avons échoué. Vous n'avez accepté aucune économie sérieuse, réalisé aucune réforme...

Vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse... (Exclamations au centre et à gauche)... en supprimant les crédits les plus anciens et les moins contestables, en créant des taxes qui ont le caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous maintenez partout dans les administrations centrales les nombreux emplois supérieurs créés depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

A chacun ses responsabilités. Etrangers à votre œuvre, nous entendons y rester étrangers jusqu'au bout, et nous protestons hautement devant le pays, notre juge et le vôtre. Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

Nous ne voterons pas le budget que vous avez préparé, parce qu'il conduit le pays à courte échéance aux surprises les plus douloureuses et aux plus durs sacrifices. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Nous ne voterons pas votre budget, parce que c'est le déficit organisé, l'emprunt perpétuel, les impôts nouveaux fatalement nécessaires. (Applaudissements à droite.)

SÉNAT

A la séance d'hier lundi, M. Calmon, président de la commission des finances, a fait, au nom de cette commission, la déclaration suivante :

« J'ai pour devoir de venir ici dégager la responsabilité de la commission des finances au sujet des conséquences que doit avoir le dépôt tardif, sur le bureau du Sénat, du projet de budget de l'exercice 1885.

« Ce projet, présenté à la Chambre des députés le 28 février dernier, a été adopté définitivement par elle dans sa séance d'avant-hier, 20 courant.

« C'est aujourd'hui seulement que le Sénat a pu en être saisi par le gouvernement. Désireuse de répondre à votre confiance en vous mettant à même de discuter le budget en temps utile, votre commission des finances a fait son possible pour suivre la Chambre dans ses travaux et arrêter ses propositions au fur et à mesure des votes émis par cette dernière.

« Mais plusieurs de ces votes entraînant des modifications essentielles dans divers services, ont dû et doivent être encore de la part de notre commission l'objet d'une étude d'autant plus approfondie qu'ils pourront donner lieu dans cette enceinte à d'importants débats.

« Donc, malgré tout son bon vouloir, malgré tout le zèle de ses membres, il lui est impossible d'avoir terminé son travail assez tôt pour que le rapport qu'elle aura à vous soumettre puisse être imprimé et distribué avant lundi. Déjà l'an dernier, à pareille époque, j'ai dû constater, à cette tribune, la situation absolument regrettable qui résultait de la présentation du budget au Sénat dans les derniers jours de l'année : c'est-à-dire l'alternative soit d'une discussion écourtée dans cette enceinte, discussion peu digne du Sénat et du grand rôle qui lui est assigné par la Constitution, soit d'un recours forcé aux douzièmes provisoires.

« Si le vote de douzièmes provisoires s'impose cette année, il convient que le pays

sache que ce n'est pas sur le Sénat que doit en peser la responsabilité. (Vive approbation à droite et au centre.) »

La Gauche républicaine et l'Union républicaine s'étaient réunies séparément pour examiner l'attitude à prendre dans la discussion du budget.

L'Union avait estimé en majorité qu'il serait patriotique pour le Sénat de faire des efforts en vue du vote complet du budget.

A la gauche, plusieurs membres avaient tenu à peu près le même langage. C'est alors qu'on songea de part et d'autre à interroger ceux des membres des deux groupes qui font partie de la commission du budget.

Mais M. Dauphin, rapporteur général, faisant partie de la gauche et ses déclarations ayant une importance spéciale, les membres de l'Union ont demandé à délibérer avec leurs collègues de la gauche.

Les deux groupes se sont réunis. M. Dauphin a la parole. — Il déclare que le budget est en retard de cinq jours encore sur celui de l'année dernière.

Il ne sera, lui, en mesure de déposer son rapport que vendredi ou samedi.

Le rapport serait imprimé le dimanche, distribué le lundi 29 ; il resterait deux jours pour voter le budget et le renvoyer à la Chambre.

Après ces déclarations, un court débat s'engage.

M. Faye, de la gauche et membre de la commission, déclare alors qu'en ces conditions et en prévision de l'impossibilité de voter le budget complet, il serait sage d'aviser aux mesures que commandent les circonstances.

Il demande que le Sénat vote le budget des recettes et que, pour les dépenses, sans recourir aux douzièmes provisoires, on vote une certaine somme de sept ou huit cents millions par exemple, qui sera mise à la disposition du gouvernement.

Aucun vote n'est émis. La réunion se sépare au milieu d'une cer-

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VIII

UN HUISSIER DE VIEILLE ROCHE (suite).

— Oai, reprit l'officier ministériel... condamné à mort.

— Mais alors, il a été jugé ? il est en prison ?

— Non ! il est toujours dans les bois. La condamnation est par contumace.

— Ah ! s'écria M<sup>me</sup> Robain, dans un élan de cœur ; j'aime mieux cela. Il y a encore de l'espoir. Mais comment peut-on condamner à mort un homme qui n'a fait que blesser, et même assez légèrement, deux gendarmes ?

— Eh ! eh ! répondit M. Mauduit, d'un air entendu, il a tiré cinq fois, madame, cinq fois sur le pauvre Ravelle.

— Sans doute, sans doute, c'est très-mal, mais enfin les deux gendarmes se portent comme vous et moi... peut-être mieux. Et il a dû tant souffrir depuis, le pauvre homme ! Non ! je ne comprends

pas une condamnation à mort !

— Calme-toi, mon amie, calme-toi, dit M. Robain. Si tu étais moins pressée de bavarder, je t'aurais expliqué que les condamnations par contumace, c'est-à-dire rendues en l'absence du coupable, sont toujours plus sévères que les condamnations contradictoires, rendues après les explications de l'accusé et les plaidoiries de son avocat.

— Parfaitement ! Parfaitement ! C'est bien cela ! s'écria La-Saisie, enchanté de ce petit cours de procédure criminelle.

— Mais à quoi cela sert-il, une condamnation par contumace ? reprit encore Eugénie, qui tenait à son idée. Rouget se moque bien de votre condamnation à mort... il est dans les bois, et il y sera longtemps.

— Oui, répondit l'huissier, mais la condamnation à mort par contumace n'en produit pas moins beaucoup d'effets terribles. D'abord, voilà Rouget privé de tous ses droits civils et politiques...

— Oh ! cela !... observa Eugénie.

— Oui, il s'en soucie peu, c'est vrai. Mais il y a plus.

— Quoi donc ?

— Tous ceux qui lui donneront désormais un asile et du pain pourront être poursuivis et condamnés à la prison.

— Ça n'est pas possible, ce serait odieux ! s'écria M<sup>me</sup> Robain.

— C'est pourtant certain ; Rouget est désormais, non plus un accusé, mais un coupable, un condamné ; hier on pouvait encore le défendre, le protéger, le cacher, le faire vivre ; mais demain, après la signification de l'arrêt, on ne le pourra plus sans s'exposer soi-même à la prison.

— C'est la loi ! c'est la loi ! dit La-Saisie en prenant une prise ; article 335 du Code d'instruction criminelle !

— Tiens, dit à sa femme M. Robain, écoute papa La-Saisie, il ne se trompe jamais.

— Oh ! jamais ?... dit modestement La-Saisie.

— Quand Rouget sera pris, continua l'huissier, si jamais il l'est, il y aura un autre arrêt rendu par la Cour d'assises, après audition des témoins, du ministère public et de l'avocat. C'est ce qu'on appelle purger sa contumace. Alors, peut-être, le jury, plus clément que la chambre des mises en accusation, accordera-t-il des circonstances atténuantes à l'accusé pour éviter une exécution capitale...

— Je l'espère, dit M<sup>me</sup> Robain ; mais tout cela, c'est pour l'avenir : voyons la suite aujourd'hui.

— Il est inutile que je vous lise en entier les pièces, puisque vous savez maintenant ce dont il s'agit. Le parquet de la Cour d'Angers me recommande de faire avec le plus grand soin les significations à Daumeray, à Saint-Germain et à la maison de Rouget, de telle sorte que personne dans ce

pays ne puisse ignorer que Rouget est condamné à mort ; on me recommande aussi de faire connaître à tous qu'il est désormais défendu, sous les peines prévues au Code pénal, de donner asile à ce malfaiteur. C'est une mission de confiance qui m'honore, mais dont je sens toute la responsabilité. Je l'exécuterai demain, coûte que coûte.

En parlant ainsi, M. Robain était superbe : on sentait en lui le vieil huissier, pénétré de la réelle importance et de la gravité de ses fonctions ministérielles.

Le père La-Saisie était fier de son patron, et se réjouissait de l'accompagner le lendemain. Jamais il n'aurait été à pareille fête !

Mais M<sup>me</sup> Robain était poursuivie par une autre pensée : la pauvre femme tremblait pour les jours de son mari ; son enthousiasme pour Rouget diminuait sensiblement depuis qu'elle savait que le braconnier et M. Robain allaient peut-être se trouver en présence, et qu'en tous cas son mari serait obligé de menacer et d'effrayer les populations. Il était certain que la popularité de M. Robain se trouverait ébranlée après la signification de l'arrêt de mort, arrêt qui serait peu compris dans les campagnes ; de plus, le bruit avait couru que le braconnier n'hésiterait pas à tuer quiconque s'approcherait de sa demeure, gendarme ou huissier.

Cependant, la vaillante femme ne voulut pas





